



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 14 – A -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2020 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2019.

| |
|--|
| LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 16 DECEMBRE 2020 |
|--|

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2020 et 2021, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Épargne un crédit d'un montant de 300 000 d'euros (trois cent mille euros) sur une durée de 20 années pour son budget annexe Autres Opérations.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget annexe Autres Opérations ;
- prêteur : Caisse d'Épargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 300 000 d'euros (trois cent mille euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois ;
- commission d'engagement : 150 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/06/2021 ;
- taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.48 % ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/06/2021, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,48 % ;

- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 MAR. 2021**
Pour le Maire,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 14 – A -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2020 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2019.

| |
|--|
| LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 16 DECEMBRE 2020 |
|--|

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2020 et 2021, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Épargne un crédit d'un montant de 300 000 d'euros (trois cent mille euros) sur une durée de 20 années pour son budget annexe Autres Opérations.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget annexe Autres Opérations ;
- prêteur : Caisse d'Épargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 300 000 d'euros (trois cent mille euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois ;
- commission d'engagement : 150 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/06/2021 ;
- taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.48 % ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/06/2021, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,48 % ;

- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 MAR. 2021**
Pour le Maire,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Lactitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 14 – C -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2020 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2019.

LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 16 DECEMBRE 2020

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2020 et 2021, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Épargne un crédit d'un montant de 2 200 000 d'euros (deux millions deux cent mille euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal;
- prêteur : Caisse d'Épargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 2 200 000 d'euros (deux millions deux cent mille euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois ;
- commission d'engagement : 1 100 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/06/2021 ;
- taux d'intérêt annuel: taux fixe de 0.48 % ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts: 30/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/06/2021, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,48 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;

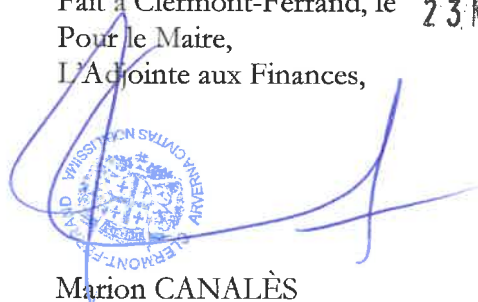
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 MAR. 2021
Pour le Maire,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 14 – D -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2020 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2019.

| |
|--|
| LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 16 DECEMBRE 2020 |
|--|

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2020 et 2021, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Epargne un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal;
- prêteur : Caisse d'Epargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit: 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois ;
- commission d'engagement : 1 000 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- débloqué : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/06/2021 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.19% ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts: exact/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/06/2021, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;

- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0.19 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- valeur indicative de l'index de référence : -0,543 % constaté le 14/12/2021 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 5 % du capital remboursé (selon conditions générales).

Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : 30/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : 0.10 % du capital restant dû.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Pour le Maire,
L'Adjointe aux Finances,

23 MAR. 2021

Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 14 – E -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2020 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2019.

LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 16 DECEMBRE 2020

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2020 et 2021, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Agricole un crédit d'un montant de 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Crédit Agricole ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit: 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans + jusqu'à 12 mois pour le déblocage des fonds ;
- commission d'engagement : 2 000 € (0.05% du montant emprunté);
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant le 10/12/2021 ;
- taux d'intérêt: taux variable Euribor 3 mois flooré à 0 + 0,25 % ;
- commission de non utilisation: aucune ;
- base de calcul des intérêts: 30/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux variable Euribor 3 mois flooré à 0 + 0,25 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : capital constant ;
- indemnité de remboursement anticipé : Remboursement à une date d'échéance, avec une indemnité de 2 mois d'intérêts, calculés au taux d'intérêt, sur le capital remboursé par anticipation.

Option de passage à taux fixe :

- option utilisable une seule fois sur la durée du contrat, l'option est définitive ;
- taux appliqué : taux équivalent à celui des barèmes en vigueur pour un prêt d'une durée équivalente à la durée résiduelle du prêt.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 MAR. 2021
Pour le Maire,
L'Adjointe aux Finances,


Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuella FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 14 – F -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2020 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2019.

LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 16 DECEMBRE 2020

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2020 et 2021, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Agricole un crédit d'un montant de 1 000 000 d'euros (un million d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Crédit Agricole ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 1 000 000 d'euros (un million d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans + jusqu'à 12 mois pour le déblocage des fonds ;
- commission d'engagement : 500 € (0.05% du montant emprunté) ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une ou plusieurs fois, avant le 10/12/2021 ;
- taux d'intérêt: taux variable Euribor 3 mois flooré à 0 + 0,25 % ;
- commission de non utilisation: aucune ;
- base de calcul des intérêts: 30/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux variable Euribor 3 mois flooré à 0 + 0,25 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : capital constant ;

- indemnité de remboursement anticipé : Remboursement à une date d'échéance, avec une indemnité de 2 mois d'intérêts, calculés au taux d'intérêt, sur le capital remboursé par anticipation.

Option de passage à taux fixe :

- option utilisable une seule fois sur la durée du contrat, l'option est définitive ;
- taux appliqué : taux équivalent à celui des barèmes en vigueur pour un prêt d'une durée équivalente à la durée résiduelle du prêt.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 MAR. 2021
Pour le Maire,
L'Adjointe aux Finances,


Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 14 – G -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 6 novembre 2020, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2020 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2019.

| |
|--|
| LE MAIRE A DÉCIDÉ LE 22 DECEMBRE 2020 |
|--|

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2020 et 2021, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la NEF un crédit d'un montant de 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : La NEF ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) ;
- durée de validité du contrat : délai maximum de 6 mois à l'édition du contrat de prêt pour effectuer le premier déblocage du prêt, d'un minimum de 10 % du montant du prêt.
- durée du crédit : 20 ans après 6 mois de différé d'amortissement en capital en début de prêt à partir du 1^{er} déblocage du prêt ;
- commission d'engagement : 4 000 € HT soit 4 800 € TTC ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de différé d'amortissement :

- durée de : 6 mois maximum ;
- taux d'intérêt annuel: taux fixe de 0.80 % sur le montant des sommes débloquées ;
- commission de non utilisation: aucune ;
- base de calcul des intérêts: 30/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : les intérêts dus pendant la période de différé d'amortissement seront à régler trimestriellement ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,80 % ;

- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : amortissement linéaire du capital;
- indemnité de remboursement anticipé : perception d'indemnités de remboursement anticipé de 3 % du montant remboursé. En cas de remboursement anticipé partiel, celui-ci ne pourra pas être inférieur à 8 000€.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Pour le Maire,
L'Adjointe aux Finances,

23 MAR. 2021



Marion CANALÈS

